



Vous souhaitez couvrir vos voyages professionnels de courte durée... Mondial Assistance, leader mondial de l'assistance et de l'assurance voyage, vous propose la **Solution Affaires**, qui vous couvre dans le monde entier pendant toute la durée de vos déplacements professionnels pouvant aller jusqu'à deux mois consécutifs.

• Les garanties spécialement élaborées pour les voyages d'affaires de courte durée sont les suivantes :

 Assistance au voyageur

 Frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence à l'étranger

 Dommages aux bagages

 RC vie privée à l'étranger

 Rachat de franchise

Notre tarif

GARANTIES DE BASE		+		GARANTIES EN OPTION		
						
par jour	Europe, Maghreb	Monde entier		par séjour	Monde entier	
	4 €	8 €		10 €	1,50 €	13 €

Prime minimale : 10 € par personne.



Résumé de vos garanties

ASSISTANCE AU VOYAGEUR	LIMITE DE GARANTIE
<p>ASSISTANCE ACCIDENT, MALADIE ET IMPRÉVU Rapatriement médical Hospitalisation sur place : <ul style="list-style-type: none"> prise en charge d'un billet aller/retour pour un membre de votre famille remboursement des frais hôteliers Frais de recherche et/ou de secours : <ul style="list-style-type: none"> frais de recherche frais de secours Envoi de médicaments sur place Soutien psychologique Assistance retour anticipé Envoi d'un collaborateur de remplacement en cas d'interruption de votre mission professionnelle Assistance en cas de maladie ou d'accident de l'un de vos enfants Assistance "imprévu" : <ul style="list-style-type: none"> communication avec votre famille ou votre entreprise réservation d'une chambre d'hôtel, voiture de location ou billet d'avion avance de fonds à l'étranger OU <ul style="list-style-type: none"> organisation de votre retour ou de la poursuite de votre voyage Service "info voyage" Remboursement des frais de repas, de rafraîchissement, de transfert et de la première nuit d'hôtel en cas de : <ul style="list-style-type: none"> retard d'avion ou annulation d'un vol régulier confirmé retard d'avion et annulation d'un vol régulier confirmé </p>	<p>Sans limitation</p> <p>Sans limitation 100 € par jour jusqu'au rapatriement, maxi 7 jours</p> <p>1 500 € par personne 1 500 € par personne Frais d'envoi 2 entretiens tél. par personne Sans limitation Sans limitation Sans limitation</p> <p>Sans limitation Les frais restent à votre charge 1 500 € par personne</p> <p>Les frais restent à votre charge Sans limitation</p> <p>150 € par personne 250 € par personne</p>
<p>ASSISTANCE JURIDIQUE Remboursement des honoraires d'avocat Avance sur cautionnement pénal</p>	<p>3 000 € par personne 30 000 € par personne</p>
<p>ASSISTANCE DÉCÈS Rapatriement du corps Frais funéraires</p>	<p>Sans limitation 2 300 € par personne</p>
<p>INDIVIDUELLE ACCIDENT Capital en cas de décès Capital en cas d'invalidité Franchise relative : 10% de taux d'invalidité</p>	<p>10 000 € 50 000 €</p>

FRAIS MÉDICAUX ET D'HOSPITALISATION D'URGENCE À L'ÉTRANGER	LIMITE DE GARANTIE
<p>Frais d'urgence restant à votre charge (hors frais dentaires) Frais dentaires d'urgence Franchise : 30 € par sinistre</p>	<p>150 000 € par personne 300 € par personne</p>

DOMMAGES AUX BAGAGES	LIMITE DE GARANTIE
<p>Disparition, détérioration des bagages personnels Franchise : 30 € par personne et par sinistre Disparition, détérioration du matériel professionnel Franchise : 30 € par personne et par sinistre Remboursement des biens de première nécessité en cas de retard dans la livraison des bagages</p>	<p>3 000 € par personne 1 500 € pour le vol des objets de valeur 1 500 € par personne</p> <p>300 € par personne</p>

	LIMITE DE GARANTIE
<p>Dommages corporels Dommages matériels Franchise : 75 € par sinistre</p>	<p>4 500 000 € par sinistre 45 000 € par sinistre</p>

	LIMITE DE GARANTIE
<p>Rachat de la franchise du véhicule de location en cas de dommages matériels ou de vol</p>	<p>600 €</p>

Pour plus de précisions sur le détail des garanties et des exclusions, reportez-vous aux conditions générales.

Conditions de souscription

- **Durée du contrat** : contrat temporaire allant jusqu'à 2 mois.
- **Nature du déplacement** : à titre professionnel.
- **Souscripteur** : un particulier ou une entreprise.
- **Personnes assurées** : les personnes âgées de plus de 16 ans et de moins de 65 ans, ayant leur résidence en France (y compris la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane), dans un pays de l'Union Européenne ou en Suisse.
- **Zone de couverture** : monde entier, divisé en 2 zones.
- **Délai de souscription** : avant le départ en voyage d'affaires à condition de ne pas encore avoir pris le moyen de transport pour se rendre sur le lieu de séjour.

Ce contrat est souscrit auprès d'ELVIA, une société d'assurance du groupe Mondial Assistance (582 075 438 RCS Bobigny).

